

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2020-312
RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2013-204 ET SES
AMENDEMENTS SUR LES REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 14 septembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2020-312, règlement abrogeant le règlement 2013-204 et ses amendements sur les rejets dans les réseaux d'égouts municipaux »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 24 août 2021, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 24 août 2021.



Me Marie-Christine Fraser, greffière